

Nostra aetate 60 ANS • LES FICHES

de la Conférence des évêques de France

LA DÉCLARATION NOSTRA AETATE

1

L'affaire
Dreyfus

2

La Shoah

3

L'affaire
Finaly

4

Jules Isaac

5

En amont
de Nostra
aetate

6

Nostra
aetate

7

Jean Paul II

8

Évolutions
de l'Église
depuis Nostra
aetate

9

Édith Stein

10

L'affaire
du carmel
d'Auschwitz

11

Penseurs,
théologiens,
philosophes

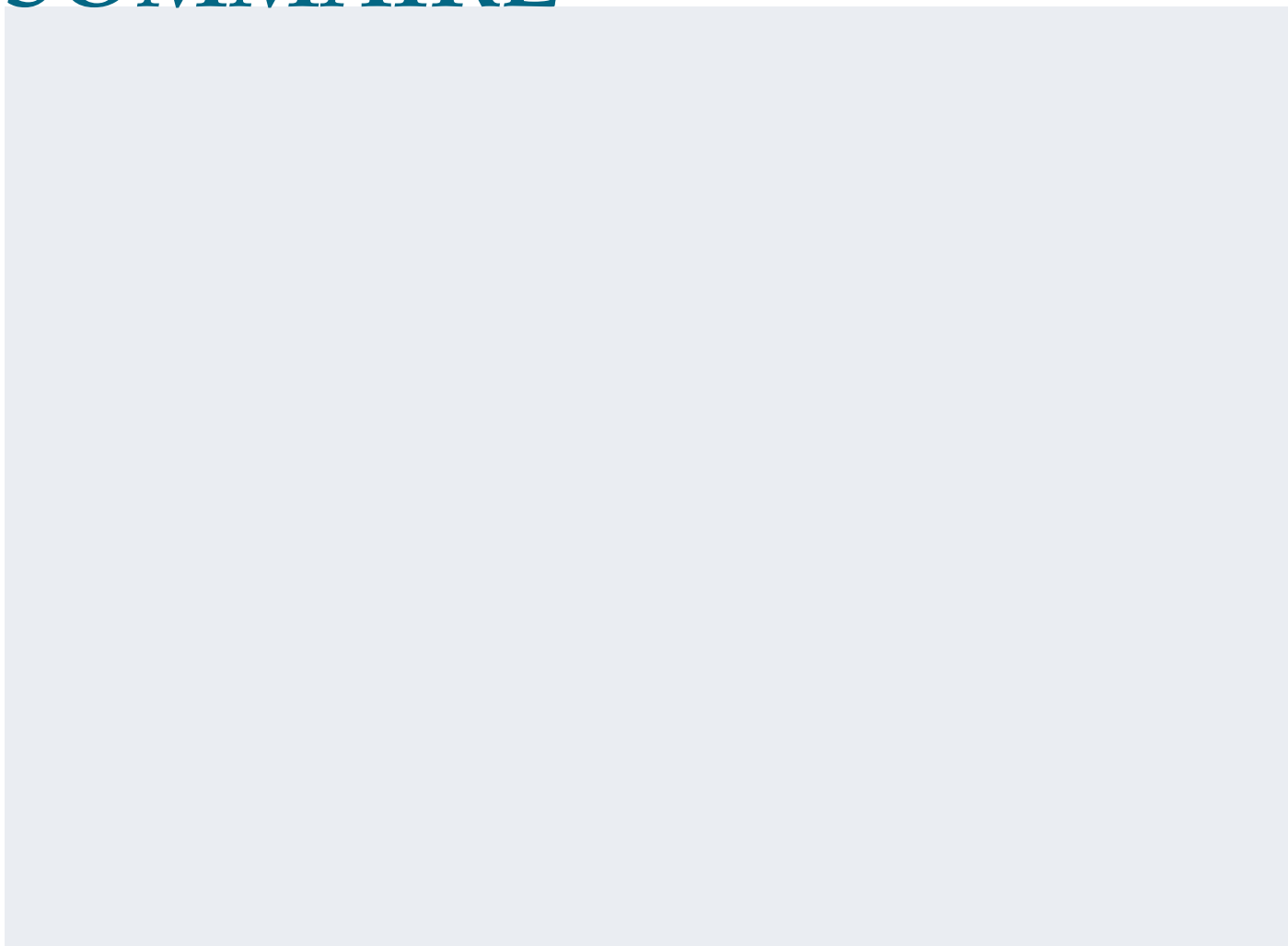
12

Création de
l'État d'Israël
et droit
international



LA DÉCLARATION *NOSTRA AETATE*

SOMMAIRE





Basilique Saint-Pierre, Concile Vatican II (1962)
© Service photographique du Saint-Siège – Vatican Media ; avec l'aimable autorisation du Dicastère pour la Communication – Archives éditoriales multimédias, Cité du Vatican, tous droits réservés.

Introduction

Un des derniers documents émanant du concile Vatican II, la déclaration *Nostra aetate* (28 octobre 1965) aborde les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes. Le texte finalisé reflète peu l'histoire mouvementée de sa rédaction : maintes fois modifiée, sa forme finale – notamment le paragraphe 4 consacré au judaïsme – n'a pu voir le jour que grâce à la ténacité du Cardinal Bea et à la détermination des papes Jean XXIII et Paul VI. Le texte, jugé imparfait, édulcoré, trop timide pour certains, est néanmoins « révolutionnaire » et décisif pour la relation avec le judaïsme qui a été si complexe et douloureuse. Il affirme un « non » clair à l'antisémitisme et à l'anti-judaïsme, et un « oui » sans ambiguïté aux racines juives du christianisme. Trois points – on a pu le déplorer à l'époque – en sont absents : les marques de l'antijudaïsme dans la liturgie, la question de la terre et les responsabilités chrétiennes de la Shoah.

Cette déclaration représente un grand changement pour l'Église du fait de n'avoir aucune référence patristique, contrairement à tous les autres textes conciliaires. La déclaration *Nostra aetate* est considérée comme le texte clef pour l'évolution des relations entre chrétiens et juifs ; les papes Jean Paul II, Benoît XVI et François s'en sont maintes fois inspirés, et elle reste la référence de base pour l'élaboration des textes à venir. ■

La déclaration

Préambule

À notre époque où le genre humain devient de jour en jour plus étroitement uni et où les relations entre les divers peuples se multiplient, l'Église examine plus attentivement quelles sont ses relations avec les religions non chrétiennes. Dans sa tâche de promouvoir l'unité et la charité entre les hommes, et aussi entre les peuples, elle examine ici d'abord ce que les hommes ont en commun et qui les pousse à vivre ensemble leur destinée.

Tous les peuples forment, en effet, une seule communauté ; ils ont une seule origine, puisque Dieu a fait habiter tout le genre humain sur toute la face de la Terre¹ ; ils ont aussi une seule fin dernière, Dieu, dont la providence, les témoignages de bonté et les desseins de salut s'étendent à tous², jusqu'à ce que les élus soient réunis dans la Cité sainte, que la gloire de Dieu illuminera et où tous les peuples marcheront à sa lumière³.

1 Ac 17, 26.

2 Sg 8, 1 ; Ac 14, 17 ; Rm 2, 6-7 ; 1 Tm 2, 4.

3 Ap 21, 23-24.

Les hommes attendent des diverses religions la réponse aux énigmes cachées de la condition humaine, qui, hier comme aujourd'hui, agitent profondément le cœur humain : qu'est-ce que l'homme ? Quel est le sens et le but de la vie ? Qu'est-ce que le bien et qu'est-ce que le péché ? Quels sont l'origine et le but de la souffrance ? Quelle est la voie pour parvenir au vrai bonheur ? Qu'est-ce que la mort, le jugement et la rétribution après la mort ? Qu'est-ce enfin que le mystère dernier et ineffable qui embrasse notre existence, d'où nous tirons notre origine et vers lequel nous tendons ?

Les diverses religions non chrétiennes

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à aujourd'hui, on trouve dans les différents peuples une certaine perception de cette force cachée qui est présente au cours des choses et aux événements de la vie humaine, parfois même une reconnaissance de la Divinité suprême, ou même d'un Père. Cette perception et cette reconnaissance pénètrent leur vie d'un profond sens religieux. Quant aux religions liées au progrès de la culture, elles s'efforcent de répondre aux mêmes questions par des notions plus affinées et par un langage plus élaboré. Ainsi, dans l'hindouisme, les hommes scrutent le mystère divin et l'expriment par la fécondité inépuisable des mythes et par les efforts pénétrants de la philosophie ; ils cherchent la libération des angoisses de notre condition, soit par les formes de la vie ascétique, soit par la méditation profonde, soit par le refuge en Dieu avec amour et confiance. Dans le bouddhisme, selon ses formes variées, l'insuffisance radicale de ce monde changeant est reconnue et on enseigne une voie par laquelle les hommes, avec un cœur dévot et confiant, pourront acquérir l'état de libération parfaite, soit atteindre l'illumination suprême par leurs propres efforts ou par un secours venu d'en haut. De même aussi, les autres religions qu'on trouve de par le monde s'efforcent d'aller, de façons diverses, au-devant de l'inquiétude du cœur humain en proposant des voies, c'est-à-dire **des doctrines, des règles de vie et des rites sacrés**.

L'Église catholique ne rejette rien de ce qui est vrai et saint dans ces religions. Elle considère avec un respect sincère ces manières d'agir et de vivre, ces règles et ces doctrines qui, quoiqu'elles diffèrent sous bien des rapports de ce qu'elle-même tient et propose, cependant reflètent souvent un rayon de la vérité qui illumine tous les hommes. Toutefois, elle annonce, et elle est tenue d'annoncer sans cesse, le Christ qui est « *la voie, la vérité et la vie* » (Jn 14, 6), dans lequel les hommes doivent trouver la plénitude de la vie religieuse et dans lequel Dieu s'est réconcilié toutes choses⁴. Elle exhorte donc ses fils pour que, avec prudence et charité, **par le dialogue et par la collaboration avec les adeptes d'autres religions**, et tout en témoignant de la foi et de la vie chrétiennes, ils reconnaissent, préservent et fassent progresser les valeurs spirituelles, morales et socio-culturelles qui se trouvent en eux.

La religion musulmane

L'Église regarde aussi avec estime les musulmans, qui adorent le Dieu unique, vivant et subsistant, miséricordieux et tout puissant, créateur du ciel et de la terre⁵, qui a parlé aux hommes. Ils cherchent à se soumettre de toute leur âme aux décrets de Dieu, même s'ils sont cachés, comme s'est soumis à Dieu Abraham, auquel la foi islamique se réfère volontiers. Bien qu'ils ne reconnaissent pas Jésus comme Dieu, ils le vénèrent comme prophète ; ils honorent sa Mère virginale, Marie, et parfois même l'invoquent avec piété. De plus, ils attendent le jour du jugement, où Dieu rétribuera tous les hommes après les avoir ressuscités. Aussi ont-ils en estime la vie morale et rendent-ils un culte à Dieu, surtout par la prière, l'aumône et le jeûne.

⁴ 2 Co 5, 18-19.

⁵ Saint Grégoire VII, Épître III, 21 ad Anzir (El-Nâsir), regem Mauritaniae, éd. E. Caspar in mgh, Ep. sel. II, 1920, I, p. 288, 11-15 ; PL 148, 451 A.

Même si, au cours des siècles, de nombreuses dissensions et inimitiés se sont manifestées entre les chrétiens et les musulmans, le saint Concile les exhorte tous à oublier le passé et à s'efforcer sincèrement à la compréhension mutuelle, ainsi qu'à protéger et à **promouvoir ensemble, pour tous les hommes, la justice sociale, les valeurs morales, la paix et la liberté.**

La religion juive

Scrutant le mystère de l'Église, le saint Concile rappelle le lien qui relie spirituellement le peuple du Nouveau Testament à la lignée d'Abraham.

L'Église du Christ, en effet, reconnaît que les prémices de sa foi et de son élection se trouvent, selon le mystère divin du salut, chez les patriarches, Moïse et les prophètes. Elle confesse que tous les fidèles du Christ, fils d'Abraham selon la foi⁶, sont inclus dans la vocation de ce patriarche, et que le salut de l'Église est mystérieusement préfiguré dans la sortie du peuple élu hors de la terre de servitude. C'est pourquoi l'Église ne peut oublier qu'elle a reçu la révélation de l'Ancien Testament par ce peuple avec lequel Dieu, dans sa miséricorde indicible, a daigné conclure l'antique Alliance, et qu'elle se nourrit de la racine de l'olivier franc sur lequel ont été greffés les rameaux de l'olivier sauvage que sont les Gentils⁷. L'Église croit, en effet, que le Christ, notre paix, a réconcilié les juifs et les gentils par sa Croix et en lui-même, des deux, a fait un seul⁸.

L'Église a toujours devant les yeux les paroles de l'apôtre Paul sur ceux de sa race « à qui appartiennent l'adoption filiale, la gloire, les alliances, la législation, le culte, les promesses et les patriarches, et de qui est né, selon la chair, le Christ » (Rm 9,4-5), le Fils de la Vierge Marie. Elle rappelle aussi que les Apôtres, fondements et colonnes de l'Église, sont nés du peuple juif, ainsi qu'un grand nombre des premiers disciples qui annoncèrent au monde l'Évangile du Christ.

Selon le témoignage de l'Écriture Sainte, Jérusalem n'a pas reconnu le temps où elle fut visitée⁹; les Juifs, en grande partie, n'acceptèrent pas l'Évangile, et même nombreux furent ceux qui s'opposèrent à sa diffusion¹⁰. Néanmoins, selon l'Apôtre, les juifs restent encore, à cause de leurs pères, très chers à Dieu, dont les dons et l'appel sont sans repentance¹¹. Avec les prophètes et le même Apôtre, l'Église attend le jour, connu de Dieu seul, où tous les peuples invoqueront le Seigneur d'une seule voix et « le serviront sous un même joug »¹² (So 3,9).

Du fait d'un si grand patrimoine spirituel, commun aux chrétiens et aux juifs, le saint Concile veut **encourager et recommander la connaissance et l'estime mutuelles**, qui naîtront surtout d'études bibliques et théologiques, ainsi que d'un dialogue fraternel. Encore que des autorités juives, avec leurs partisans, aient poussé à la mort du Christ¹³, ce qui a été commis durant sa Passion ne peut être imputé ni indistinctement à tous les juifs vivants alors, ni aux juifs de notre temps. S'il est vrai que l'Église est le nouveau Peuple de Dieu, les juifs ne doivent pas, pour autant, être présentés comme réprouvés par Dieu ni maudits, comme si cela découlait de la Sainte Écriture. Que tous donc aient soin, dans la catéchèse et la prédication de la Parole de Dieu, de n'enseigner quoi que ce soit qui ne soit conforme à la vérité de l'Évangile et à l'esprit du Christ.

6 Ga 3, 7.

7 Rm 11, 17-24.

8 Ep 2, 14-16.

9 Lc 19, 44.

10 Rm 11, 28.

11 Rm 11, 28-29. - Conc. Vat. II, *Lumen gentium*, 16 AAS (1965), p. 57.

12 Is 66, 23; Ps 65, 4; Rm 11, 11-32.

13 Jn 19, 6.

En outre, l'Église, qui réproouve toutes les persécutions contre tous les hommes, quels qu'ils soient, ne pouvant oublier le patrimoine qu'elle a en commun avec les Juifs, et poussée, non pas par des motifs politiques, mais par la charité religieuse de l'Évangile, déplore les haines, les persécutions et les manifestations d'antisémitisme, qui, quels que soient leur époque et leurs auteurs, ont été dirigées contre les juifs.

D'ailleurs, comme l'Église l'a toujours tenu et comme elle le tient encore, le Christ, en vertu de son immense amour, s'est soumis volontairement à la Passion et à la mort à cause des péchés de tous les hommes et pour que tous les hommes obtiennent le salut. Le devoir de l'Église, dans sa prédication, est donc d'annoncer la Croix du Christ comme signe de l'amour universel de Dieu et comme source de toute grâce.

La fraternité universelle excluant toute discrimination

Nous ne pouvons invoquer Dieu, Père de tous les hommes, si nous refusons de nous conduire fraternellement envers certains des hommes créés à l'image de Dieu. La relation de l'homme à Dieu le Père et la relation de l'homme à ses frères humains sont tellement liées que l'Écriture dit : « *Qui n'aime pas ne connaît pas Dieu* » (1 Jn 4, 8). Par-là est sapé le fondement de toute théorie ou de toute pratique qui introduit entre homme et homme, entre peuple et peuple, une discrimination en ce qui concerne la dignité humaine et les droits qui en découlent.

L'Église réproouve donc, en tant que contraire à l'esprit du Christ, toute discrimination ou vexation dont sont victimes des hommes en raison de leur race, de leur couleur, de leur condition ou de leur religion. En conséquence, le saint Concile, suivant les traces des saints Apôtres Pierre et Paul, prie ardemment les fidèles du Christ « *d'avoir au milieu des nations une belle conduite* » (1 P 2, 12), si c'est possible, et de vivre en paix, pour autant qu'il dépend d'eux, avec tous les hommes¹⁴, de manière à être vraiment les fils du Père qui est dans les cieux¹⁵.

Tout l'ensemble et chacun des points qui ont été édictés dans cette déclaration ont plu aux Pères du Concile. Et Nous, en vertu du pouvoir apostolique que Nous tenons du Christ, en union avec les vénérables Pères, Nous les approuvons, arrêtons et décrétons dans le Saint-Esprit, et Nous ordonnons que ce qui a été ainsi établi en Concile soit promulgué pour la gloire de Dieu. ■

*Rome, à Saint-Pierre, le 28 octobre 1965.
Moi, Paul, évêque de l'Église catholique*

¹⁴ Rm 12, 18.

¹⁵ Mt 5.